

## ARRÊTÉ DU MAIRE

Objet: Arrêté d'occupation temporaire du domaine public.

Le Maire de la Commune de FRETIN,

Vu la demande transmise par voie électronique à la Police Municipale en date du vendredi 12 juin 2026, par Monsieur CLERBOIS Romain, gérant de la société KRÉABITAT située 679, avenue de la république 59800 LILLE, concernant l'autorisation la prolongation de pose d'un échafaudage le long de la « ferme des hirondelles » située 1, rue Gambetta à Fretin.

## AUTORISE

La société KRÉABITAT a prolonger la pose d'un échafaudage le long de la ferme des hirondelles située 1, rue Gambetta à FRETIN du samedi 13 juin 2026 au lundi 13 juillet 2026 sous réserves :

- Que la vérification trimestrielle soit effectuée conformément aux arrêtés du 21 décembre 2004 et du 22 décembre 2000.
- Que toutes les mesures soit prises de manière à ne pas gêner les riverains voisins.
- De respecter le droit des tiers.
- De prendre les précautions nécessaires afin de ne pas endommager le trottoir.
- De faire isoler au besoin les lignes électriques.
- Tout accident causé ou provoqué par cette installation sera sous la responsabilité du pétitionnaire.

La présente autorisation est valable du 13/06/2026 au 13/07/2026.

En foi de quoi la présente autorisation accordée à titre précaire et révocable a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Transmission à :  
- Monsieur le responsable de la Police Municipale.  
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Pont à Marcq.  
- La société KRÉABITAT.

Fretin, le 12 juin 2026.

Le Maire,



Marie-Jeanne MARSEGUERRA.